



1071 Saint-Saphorin, le 13 novembre 2014

Municipalité
de
St-Saphorin
(Lavaux)

N/réf. : 102.1003



AU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SAPHORIN

Préavis municipal no 342

Création d'une place de jeux et mise en place d'une zone 30 km/h à Lignières

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En novembre 2011, votre Conseil accordait un crédit de CHF 28'850.- pour l'étude d'aménagements et de modération du trafic au hameau de Lignières.

Le bureau d'études Sacha Mei a été mandaté pour la direction du projet.

Suite à une étude du trafic et après concertation avec les différentes entités concernées, à savoir le canton et le BPA, le projet de modération du trafic a été publié dans la FAO et officialisé le 20 septembre 2014.

En parallèle, après plusieurs séances afin de fixer les besoins pour la place de jeux sur la parcelle 468, cette dernière a été mise en soumission avec une partie pour les travaux de génie civil et une autre pour la fourniture et pose des jeux.

Objectif du projet

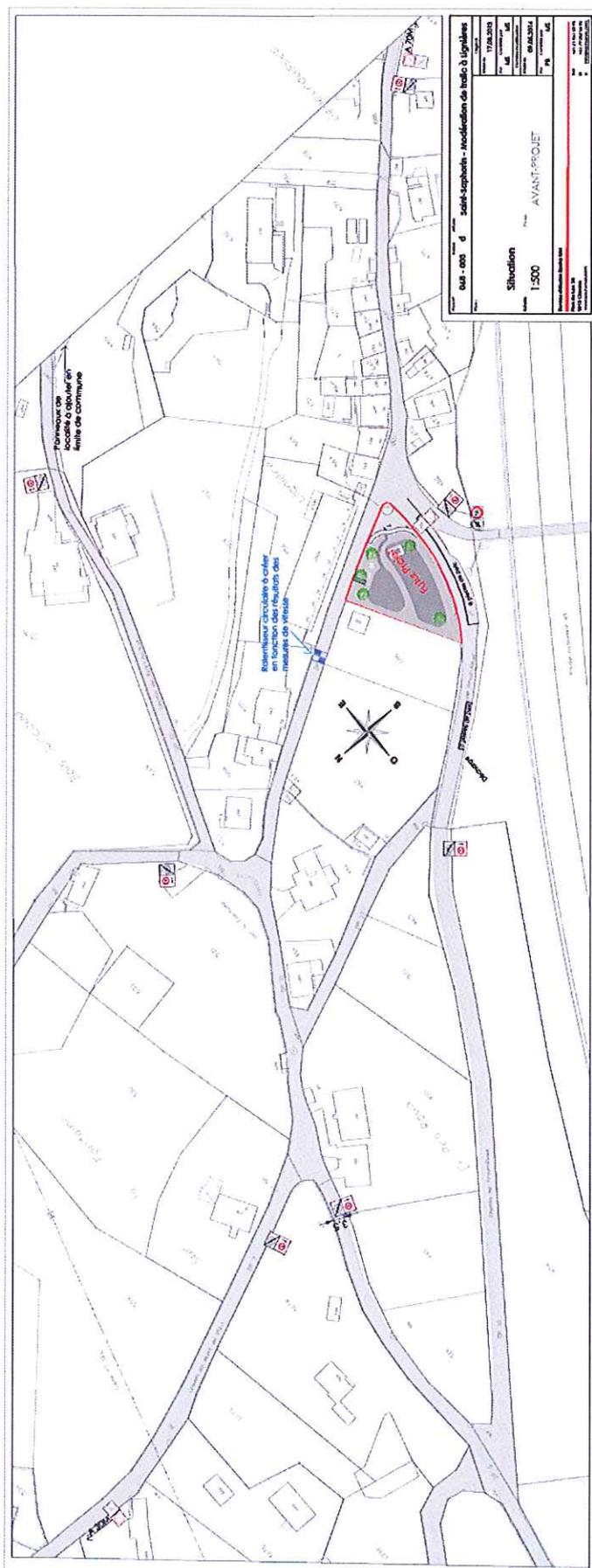
La mise en place de la zone 30 km/h doit permettre de réduire la vitesse des pendulaires qui empruntent les routes de ce quartier de Lignières, les chemins de Praz-Roud, de Coumont et des Rueyres, afin de mettre les riverains en sécurité.

La Municipalité souhaite que cette place de jeux s'adresse aux enfants de tous âges et qu'elle s'intègre dans le paysage. Elle doit être un espace de rencontre pour les familles du quartier, mais également laisser la possibilité d'y installer les manifestations publiques.

L'aménagement de cette parcelle 468 s'accompagne d'un élargissement de la route pour créer une zone de manœuvre pour le bus scolaire.

Description du projet

Zone 30km/h



Les panneaux de zone 30 km/h seront installés comme indiqué sur le plan ci-contre.

Le mobilier sera choisi par la commune.

Le panneau de limite générale situé à côté de la parcelle 468 sera déplacé à l'amont du chemin de la Passerelle.

Un panneau de localité devra être installé à la limite de la frontière avec la commune de Puidoux afin de régulariser la signalisation qui n'est actuellement pas à jour.

Du mobilier urbain est prévu : une table avec bancs, un banc seul, une table de ping-pong, une fontaine à eau sur demande et une poubelle type requin.

La place de retournement pour le bus scolaire sera marquée par deux lignes et un cercle en pavés. En bordure de la place, un trottoir en revêtement bitumineux permettra aux enfants de descendre du bus en sécurité.

Procédures et demandes d'autorisation.

Zone 30 km/h

Concernant la zone 30 km/h, la commune dispose d'un délai de un an, c'est-à-dire jusqu'au 20 septembre 2015, pour mettre en place les mesures de signalisation prévues, et de faire contrôler leur efficacité par le canton.

Pour valider définitivement la zone, 85% des véhicules devront circuler à une vitesse inférieure à 38km/h. Dans le cas contraire, des mesures complémentaires devront être mises en place pour conserver la zone 30 km/h, à faire à nouveau avaliser par le canton.

Place de jeux

Les offres des entreprises ont été reçues pour la partie génie civil et pour la partie fourniture et pose des jeux. Après les adjudications, le BPA pourra être consulté pour vérifier la conformité des installations de jeux de l'offre choisie.

La mise à l'enquête pour la place aura lieu cette fin d'année 2014.

En cas d'acceptation, les travaux pourraient être réalisés entre février et juin 2015.

Coût du projet

Génie civil	CHF	135'000.00
Sanitaire et électricien	CHF	20'000.00
Fourniture et installation des jeux, y.c. mobilier urbain	CHF	150'000.00
Paysagiste, y.c. barrières	CHF	35'000.00
Zone 30 km/h	CHF	25'000.00
Infrastructures complémentaires pour la zone 30 km/h dans le cas où les vitesses resteraient trop élevées	CHF	40'000.00
Honoraires, y.c. études déjà réalisées	CHF	50'000.00
Frais, reproduction, mise à l'enquête, etc.	CHF	5'000.00
Divers et imprévus	CHF	<u>20'000.00</u>
Total TTC	CHF	480'000.00

CONCLUSIONS

Plaise dès lors au Conseil communal de prendre la décision suivante :

- vu le présent préavis municipal
- ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de ce projet
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 480'000.- pour la construction d'une place de jeux et la mise en place d'une zone 30 km/h à Lignièrès ;
- de financer cette dépense par la trésorerie courante.

Mmes Mühlethaler et Ruchonnet et M. Contardo, Municipaux, se tiennent à disposition de la commission chargée de l'étude de cet objet.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

LE SYNDIC :

LA SECRETAIRE :


G. Vallélian




L. Negro-Chochard